



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Commission des Seniors de la
Fédération Wallonie-Bruxelles



Coordination des Associations de Seniors

Procès-verbal de la réunion du CA du 27 mars 2018

Approuvé

Présents :

<i>Anne Marie Balthasart</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Arlette Crapez Nisot</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Christiane Ophals</i>	<i>Enéo</i>
<i>François Verhulst</i>	<i>Courants d'âges</i>
<i>Gaëlle Gallet</i>	<i>Senoah</i>
<i>Henri Lurkin</i>	<i>C2S</i>
<i>Isabelle Capiaux</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Norbert Knaepen</i>	<i>FGTB Seniors</i>
<i>Raymond Hoens</i>	<i>FGTB Seniors</i>

Excusés :

	<i>AFUTAB</i>
<i>Anne Jaumotte</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Cécile Lemaire</i>	<i>Senoah</i>
<i>Corinne Rosier</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>
<i>Florence Lebailly</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Jacques Maesschalck</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Jean-Marie Amand</i>	<i>C2S</i>
<i>Jeannine Martin</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Louise-Marie Vandenhove</i>	<i>Fédération indépendante des Seniors</i>
<i>Michel Habran</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Patrick Feltesse</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Philippe Andrienne</i>	<i>Enéo</i>
<i>Sylvain Etchegaray</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>

Absents :

Invitée :

Kiriaki Karpitsaris - Secrétaire administrative

1. Approbation du PV du 23 janvier 2018

Le PV du 23 janvier 2018 est approuvé sans modification.

2. Courriers et Archives :

Courriers / mails :

1. **Contributions :** faute pour la secrétaire d'avoir joint le bilan 2016 à la déclaration d'impôts 2017 - revenus 2016 sur biztax.be, le SPF Finances a envoyé un courrier demandant de leur adresser le bilan 2016 de la CAS. La secrétaire a fait le nécessaire et à ce jour, il n'y a pas eu de retour.
2. **HEPL :** suite à l'organisation du Colloque NTIC le 10 mars dernier, une déclaration sur l'honneur à renvoyer complétée et signée a été adressée à la CAS afin de confirmer que la Haute École de la Province de Liège (HEPL) a bien prêté gracieusement des locaux.

Archives :

/

3. Assises des Seniors : point sur les colloques

- NTIC :

Le colloque qui s'est tenu le 10 mars 2018 a été une réussite avec environ 200 participants répartis sur la journée.

Seul le SPF Intérieur n'est finalement pas venu, prétextant ne pas avoir eu de réponse à ses appels téléphoniques.

Les autres invités et intervenants ont été plus que satisfaits du déroulement du colloque sous forme de salon avec des conférences / débats.

Les participants étaient enthousiastes et demandeurs d'autres colloques du genre.

François Verhulst déplore le manque de regard critique quant aux nouvelles technologies lors des conférences. En effet, il est ressorti avec le sentiment que « l'informatisation est en route et c'est comme ça... ».

D'autres membres de la CAS présents au colloque signalent qu'il n'y a pas eu de débat / questions-réponses après la première conférence par l'AdN (Agence du Numérique). Henri Lurkin explique que Madame Raimond, intervenant pour AdN, bien qu'informée du déroulement présentation / questions-réponses, a quitté la scène dès que sa présentation s'est terminée.

Problèmes rencontrés :

- Aucun membre de la CAS n'a reçu les flyers à distribuer, malgré la commande de 1.500 flyers auprès de Monsieur Je-François Moulin et de 1.500 flyers supplémentaires auprès d'un imprimeur Liégeois avec lequel Henri Lurkin a l'habitude de travailler. Les membres de la CAS ont donc dû imprimer eux-mêmes la version pdf du flyers pour en faire la distribution. Les flyers commandés ont été livrés et distribués par Henri.

Henri explique, pour rappel, qu'initialement, la Province avait prévu d'imprimer les flyers et que seuls les frais de papier auraient dû être à la charge de la CAS. La Province a finalement changé d'avis.

- La gestion des inscriptions devait initialement être prise en charge gratuitement par AdN, cependant qu'ils ont également changé d'avis en proposant les services d'une société spécialisée demandant 2.400€ pour ce faire. Henri a donc dû gérer seul les inscriptions.
- Henri tient à souligner l'implication et l'efficacité de Daphné Roberti, notre chargée de projet pour son travail et sa grande aide pour la mise en place et le bon déroulement de ce colloque.

Arlette demande à ce que le CA soit informé du suivi de la demande de subside pour ce colloque.

Henri explique que deux subsides ont été sollicités, l'un auprès d'AdN (5.000€ HTVA) et l'autre auprès de la Province de Liège dont le montant n'a pas encore été annoncé et que pour ce faire, il fallait adresser certains documents :

- Pour AdN : Selon le contrat adressé à la CAS avant le colloque, la CAS doit rendre un rapport d'activités du colloque, la liste des participants, une déclaration de créance et l'ensemble des factures. Madame Raimond, d'AdN, a signalé à Henri qu'il pouvait rajouter aux factures une note de frais divers, dont le montant serait estimé par la CAS (note estimée à 750€ par Henri), reprenant les frais de téléphone, électricité, chauffage, impression,...
- Pour la Province de Liège : pas de convention, Madame Viatour de la Province de Liège, demande à ce que lui soient adressés : un bilan financier du colloque ainsi que toutes les factures relatives au colloque et les preuves de paiement de celles-ci. Pour rappel, un conseil a autorisé la subvention du colloque par la Province de Liège et le montant sollicité par la CAS sera soumis au prochain conseil pour déterminer le montant de la subvention qui sera accordée.

A la demande d'Henri, tous les documents ont été préparés par la secrétaire administrative et adressés à Henri le 21 mars. Les documents destinés à la Province de Liège ont été envoyés par Henri le 23 mars 2018.

Les membres du CA signalent à Henri que la double subvention sur base des mêmes justificatifs est illégale.

Henri signale que Madame Raimond d'AdN lui a dit que si une autre subvention intervenait, cela ne posait pas de problème pour elle.

Les membres du CA rappellent que le subside est versé sur présentation des pièces justificatives (factures) et que c'est là qu'est le problème : une même facture ne peut pas servir de justificatif pour plusieurs subventions.

Henri suggère alors que la subvention de la Province de Liège soit attribuée au projet « Assises des Seniors » et pas uniquement au colloque NTIC du projet global.

La secrétaire rappelle que la demande initiale de subvention adressée à la Province de Liège faisait référence au colloque NTIC et pas uniquement au projet « Assises des Seniors ». En outre, Anne Marie signale qu'il est très peu probable que la Province de Liège accepte de subsidier un projet global qui aura lieu dans toutes les provinces de Wallonie et à Bruxelles, alors qu'un seul colloque n'a lieu dans sa province.

Le CA décide qu'un courrier doit être adressé à la Province de Liège afin d'informer que la CAS renonce à son subside.

Profitant du rappel du cadre légal des demandes de subsides, Isabelle rappelle l'importance des 3 appels d'offre minimum requis pour les asbl subsidiées. Henri confirme que le nécessaire a été fait et que Daphné a gardé des traces des appels d'offres, notamment pour le catering.

Anne Marie demande si la CAS, petite asbl avec un petit subside, n'est pas exempté de cette règle. Isabelle se renseignera auprès du Service Marchés Public de Solidaris pour avoir les informations.

Afin d'éviter tout problème de subside pour les prochains colloques, Isabelle suggère qu'une demande de subside global pour le projet « Assises des Seniors » soit demandée (Région Wallonne - Région Bruxelles-capitale et Fédération Wallonie-Bruxelles). Une réunion avec Isabelle et Anne Marie sera prévue à cette fin.

Le CA marque son accord sur une demande de subside global pour les « Assises des Seniors »

- Revenus :

- Organisation pratique :

- Le colloque se déroulerait la deuxième quinzaine de mai ou première quinzaine de juin.

- Une salle provinciale est privilégiée pour limiter son coût. Anne Marie a une possibilité à Héliécine.

- Le CA propose plutôt Louvain-la-Neuve en priorité ou le Bois des Rêves. (Un courrier doit être adressé à AFUTAB afin de leur demander la possibilité d'avoir une salle à l'université de L-L-N).

- Le colloque se déroulerait en semaine, une après-midi afin de limiter le coût d'un catering (pas de café/viennoiserie le matin, ni de sandwich pour midi, juste un verre et des amuses-bouches pour clôturer la journée).

Contenu :

Anne Marie fait le constat suivant : autour du thème du revenu des seniors, ce sont toujours les mêmes informations qui reviennent.

Elle suggère donc d'aborder plus en profondeur un aspect du premier pilier et du second pilier :

- Comment font les seniors les plus précarisés pour s'en sortir avec le premier pilier ?
- Quelle est la part du deuxième pilier ? (ce qu'il représente, chiffres, statistiques...).

Christiane Ophals d'Enéo, signale qu'Enéo a fait une étude sur « le panier des revenus », lequel permettrait d'avancer dans le contenu du colloque.

Robert Knaepen de la FGTB Senior signale que la FGTB dispose de chiffres et statistiques sur ces questions et peut les transmettre à Anne Marie.

- Mobilité :

Organisation pratique :

Le colloque se tiendra le vendredi 21 septembre 2018, de 10h30 à 13h, à la Halle des Foires de Libramont. (Une convention avec un acompte de 100€ devrait nous parvenir prochainement).

Le programme:

- 9h30 : ouverture / café
- 10h20 – 10h30 : **Introduction**
- 10h30 – 11h00 : **Intervenant(e)SNCB**
- 11h00 – 11h15 : **Questions/Réponses**
- 11h15 – 11h45 : **Intervenant(e)TEC**
- 11h45 – 12h00 : **Questions/Réponses**
- 12h00 – 12h30 : **Intervenant(e) sur le sujet de la mobilité des seniors**
- 12h30 – 13h00 : Questions/Réponses et Conclusion

Contenu :

- **La SNCB** : Programmes de développement, offres seniors, plans prévus pour une meilleure accessibilité / un service plus adapté
- **La SRWT (TEC)** : Programmes de développement, offres seniors, plans prévus pour une meilleure accessibilité / un service plus adapté
- **Un intervenant sur le sujet de la mobilité des seniors** : Enjeux, défis, et spécificités de la mobilité des seniors

- Santé :

Isabelle a pris contact avec Madame De Munck qui sera l'intermédiaire pour obtenir gratuitement une salle à Charleroi.

Un budget de maximum 3.000€ a été établi pour l'organisation de son colloque qui se tiendrait de 13h30 à 16h30 (en cours de discussion).

Isabelle envisage d'aborder, entre autres, le sujet des Maisons médicales.

4. Rapport d'activités 2017 :

Le rapport d'activités ayant été envoyé par mail la veille de la réunion, une copie papier est distribuée en séance.

Après lecture, le rapport d'activités est approuvé sous réserve des modifications suivantes :

- Page 3 : dans l'énumération des interventions : rajouter la participation d'Henri à la Commission des Seniors de la Province de Liège ;
- Page 3 : dans l'énumération des interventions : avant dernier tiret corriger « la participation à l'AG de la Plateforme pour le Volontariat » ;
- Page 3 : compte tenu de la non-exhaustivité de la liste, on peut rajouter « etc. » en dernier tiret.

5. Comptes 2017 :

Bilan 2017 :

Le bilan 2017 a été envoyé par mail avec la convocation.

Anne Marie en fait la lecture en précisant certains montants :

- Actifs circulants - créances commerciales : 225€ - arriérés de cotisations d'Ecolo ;
- Actifs circulants - créances commerciales - autres créanciers : 3.562,27 - APE versé en janvier 2018 ;
- Dettes - dettes commerciales : 343,27€ - facture d'Amazone contestée qui sera passée en profit si Amazone ne donne pas de nouvelles d'ici la clôture des comptes 2018 à la demande de la vérificatrice ;
- Dettes - Dettes diverses : 1.789,0€ - fonds de roulement APE
- Marge brut d'exploitation - Rémunération : 26.651,63€ en 2017, 16.083,87€ en 2016, la différence s'explique par l'engagement de la Chargée de projet dont le salaire est plus élevé, mais les points APE plus faibles que pour la secrétaire administrative, ce qui creuse l'écart.

<p>Le CA approuve les comptes tels que présentés dans l'attente de la décision de l'AG.</p>
--

Budget 2018 :

Le budget 2018 est distribué en séance.

Anne Marie fait la lecture de celui-ci en signalant que le budget 2018 a été calqué sur le « réalisé 2017 » alors que le budget 2017 était basé, notamment, sur une estimation du coût de la Chargée de Projet engagée en juin 2017.

Les points suivants ont été plus développés :

- Produits - Produits financiers - Autres produits exceptionnels : 20€ - banque
- Charge - Rémunérations, charges sociales - Rémunération et avantages sociaux : 36.600€ - Chargée de projet pour une année complète (avec la secrétaire administrative)

Le budget pourra être précisé sur base des budgets des différents colloques, bien que les postes de dépenses liés à l'organisation des prochains colloques aient déjà été anticipés.

Le CA approuve le budget 2018.

6. Divers :

- Courants d'âges : Courant d'âges est repris par l'association « Entr'âges ». Il faut donc envisager une modification des statuts de la CAS à publier au Moniteur belge.
- Demande de congés :
 - Daphné Roberti demande à prendre ses congés aux dates suivantes :
 - du lundi 7 au vendredi 11 mai 2018
 - du lundi 23 au vendredi 27 juillet 2018
 - du lundi 24 au vendredi 28 décembre 2018
 - Kiriaki Karpitsaris :
 - du lundi 16 au vendredi 20 avril 2018

Le CA accepte les demandes de congés des deux employées
--

Annexes :

- PV du 23 janvier 2018 approuvé
- Bilan 2017
- Budget 2018
- Rapport d'activités 2017 approuvé